

Dernier rappel

Demandes d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation pour la campagne 2020-2021

Chaque préleveur-irrigant a reçu entre octobre et décembre 2019, le dossier de renouvellement des demandes d'autorisation d'irrigation pour la campagne à venir de l'OUGC. **Si vous n'avez pas reçu ou pas retourné ce dossier complété, merci de le faire très rapidement auprès de votre OUGC,** y compris en cas d'arrêt de la demande ou de l'absence d'irrigation.

Cette procédure est obliga-

toire y compris pour les plans d'eau privés et les rivières sous contrat CACG.

Vous pouvez prendre contact avec nos services pour tout autre renseignement par courriel :

• Pour l'OUGC Neste et rivières de Gascogne :

ou_neste@gers.chambagri.fr

• Pour l'OUGC Irrigadour :
ou_irrigadour@gers.chambagri.fr

Tél : 05.62.61.77.39